

Les staffs médico-psycho-sociaux des maternités des Côtes d'Armor (22)

Vous accompagnez une femme enceinte en situation de vulnérabilité et vous souhaitez vous mettre en lien avec les partenaires des champs médico psycho social de votre territoire pour échanger autour de sa situation ?

Vous pouvez solliciter le référent du Staff MPS du lieu d'accouchement de votre patiente.

Vous trouverez ici les informations nécessaires pour présenter une situation au staff MPS.



Anne LOUISON

Sage-femme coordinatrice animatrice départementale des staffs MPS 22

anne.louison@armorsante.bzh
anne.louison@armorsante.mssante.fr
07 84 33 26 44

Lieu du staff MPS	Jour et fréquence	Horaires	Référent.e.s maternité	Contact pour organiser la présentation MPS
CH Saint-Brieuc (salle staff orthogénie RDC)	une fois par mois le jeudi + staff liaison PMI/maternité le mardi matin une fois par mois	12h30-13h30	Stéphanie Hourdel SFC (organisation pratique : Anne Louison)	stephanie.hourdel@armorsante.bzh stephanie.hourdel@armorsante.mssante.fr 02 96 01 73 76 anne.louison@armorsante.bzh anne.louison@armorsante.mssante.fr 07 84 33 26 44
HPCA Plérin (salle réunion mater)	une fois par mois le mardi	09h00-10h30	Benoit Le Goëdec SFC	benoit.legoedec@hospigrandouest.fr benoit.legoedec@sage-femme.mssante.fr
CH Lannion (salle Renote)	les lundis des semaines paires	14h30-16h00	Laurianne Lopez SFC	laurianne.lopez@armorsante.bzh laurianne.lopez@armorsante.mssante.fr 02 96 05 70 62
CH Guingamp (salle PNP)	une fois par mois le jeudi patientes suivies sur place uniquement	09h00-10h30	SF référentes "partenaires" : Céline Le Moal Françoise Clave	celine.lemoal2@armorsante.bzh celine.lemoal2@armorsante.mssante.fr francoise.clave@armorsante.bzh francoise.clave@armorsante.mssante.fr
CPP Paimpol	pas de staff mais participation possibles aux staffs des maternités 22			02 96 55 60 83
CPP Dinan	staff MPS organisé par les SF de consultations du CPP, lien possible avec la maternité de Saint-Malo (GHT Rance Emeraude)			02 96 85 72 15



Une indemnisation de présence aux staffs MPS est possible pour les professionnels libéraux ayant adhéré au Réseau Périnatalité Bretagne (adhésion gratuite).
Toutes les informations et documents utiles sont disponibles sur le site internet du Réseau.

Les staffs MPS : qu'est ce que c'est ?

EXTRAIT DE LA CHARTE RÉGIONALE SMPS :

« Les staffs MPS sont **des réunions multi partenariales, interdisciplinaires** qui doivent être organisées régulièrement pour améliorer la cohérence et la continuité des soins en favorisant et en développant les liens entre les professionnels.

Ils permettent de **proposer une prise en charge globale et personnalisée à chaque femme et chaque couple en situation de vulnérabilités**, à n'importe quel moment de la grossesse et sont basés sur la richesse des échanges, la confrontation des avis et le partage des connaissances et des compétences de chaque acteur, **quel que soit son champ d'activité (libéral, territorial, hospitalier, associatif, institutionnel...)**.

Apprendre à penser ensemble autour d'une histoire permet de renforcer la collaboration médico psycho sociale. En décloisonnant les pratiques professionnelles pour proposer aux parents **un accompagnement coordonné, sur mesure, ajusté à leurs besoins et tenant compte des dimensions médicales, sociales et psychiques**, les staffs MPS s'inscrivent dans un objectif de prévention des complications, aussi bien médicales que psychiques, obstétricales ou néonatales, comme le préconise le rapport des 1000 premiers jours. »

Quels sont les facteurs de vulnérabilités retenus ?

C'est le cumul de plusieurs critères, ou un critère majeur, qui amène à proposer la présentation du dossier au staff MPS :

- Patiente ou couple < 21 ans, ou primiparité ≥ 40 ans
- Grossesses rapprochées
- Parité extrême
- Hospitalisation(s) pendant la grossesse ou grossesse pathologique
- Addictions et/ou troubles alimentaires avérés
- Troubles psychiatriques suivis ou non
- Etat dépressif actuel
- Antécédent(s) de dépression ou fragilités psychologiques liées ou non à la grossesse
- Violences ou antécédents de violences intra ou extra-familiales
- Antécédents mauvais vécu(s) grossesses antérieures et/ou accouchements antérieurs
- Déficience mentale et/ou cognitive
- Difficultés conjugales
- Handicap chez la patiente ou chez un membre de la famille (enfant, conjoint...)
- Investissement de la grossesse difficile, grossesse non désirée, mal acceptée
- Suivi de grossesse absent, incomplet, sporadique
- Déclaration tardive de grossesse ou déni de grossesse
- Deuil difficile
- Antécédents compliqués et/ou mauvais vécu(s) d'Interruptions Volontaires de Grossesse
- Mineure
- Majeure protégée (curatelle ; tutelle)
- Isolement géographique et/ou familial, absence de soutien avéré ou ressenti
- Précarité sociale
- Absence d'hébergement, hébergement précaire ou instable
- Demandeur d'asile ou migrant en situation irrégulière
- Placements, mesures éducatives ou antécédents de placements/mesures éducatives, chez les autres enfants
- Antécédents de placement de la patiente et/ou du co-parent ou autre aide éducative dans l'enfance
- Antécédent d'incarcération pour la patiente et /ou le co-parent
- Incarcération actuelle de la patiente et/ou du co-parent / privation liberté

Comment présenter une situation au staff ?

1

Dépister

Vous avez dépisté des critères de vulnérabilités.

2

Proposer

à la patiente de présenter sa situation lors du staff MPS. **L'accord de la patiente est nécessaire.** Une fiche d'information pouvant être remise à la patiente est à votre disposition sur le site du Réseau Périnatalité Bretagne, rubrique Vulnérabilités.

3

Protection de l'enfance

dans certaines situations, les professionnels sont tenus de présenter la situation de la patiente malgré son opposition, dans l'intérêt de l'enfant et de la femme enceinte (protection de l'enfance).

4

Compléter

le formulaire « présentation d'une situation au staff MPS » mis à disposition sur le site du Réseau Périnatalité Bretagne, rubrique Vulnérabilités. Il est important de compléter ce formulaire avec les informations utiles à la situation et de l'adresser au référent du staff concerné pour un passage en staff MPS.

5

Envoyer

ce formulaire aux référents staffs de préférence en adresse mails sécurisés. Cf tableau au verso.

6

Respecter

l'heure et le rdv reçu par retour de mail.

7

Restituer

lors du staff un professionnel est désigné pour faire un retour des propositions du staff à la patiente. Un compte-rendu peut également vous être communiqué.

8

Se faire indemniser

pour les professionnels libéraux ayant adhéré au réseau Périnatalité Bretagne (adhésion gratuite), merci de compléter et de faire signer la « feuille d'indemnisation de présence au staff ». Document disponible sur le site du Réseau, rubrique Vulnérabilités.